

Christophe Bellon, *La République apaisée. Aristide Briand et les leçons politiques de la laïcité (1902-1919)*, vol. 1 : *Comprendre et agir* et vol. 2 : *Gouverner et agir*, préface de Serge Berstein, Paris, Cerf, 2015, 407 et 491 p.

Emmanuel Naquet



S'il est un sujet d'actualité, c'est bien la laïcité française, ou à la française, c'est selon. Brandie par les combattants d'une neutralisation religieuse de l'espace public comme par les partisans d'une tolérance de l'État au nom du respect de la liberté de conscience, le contenu et les contours de la notion ne sont pas également compris par tous les citoyens, quels qu'ils soient. À la frontière du droit, de la sociologie, de l'histoire, de l'anthropologie, la laïcité, élément structurant et, partant, fondamental de notre société, pour être cernée, gagne à être approchée en puisant aux sources du passé de la République. D'où l'intérêt des meilleures expertises. C'est le cas avec la publication que Christophe Bellon nous offre.

S'inscrivant au carrefour des histoires parlementaires – celles de la rhétorique, de la délibération, du fait majoritaire –, mais plutôt à la lisière des récits raisonnés des opinions publiques, voire des corps intermédiaires, étonnamment délaissés et pourtant essentiels pour comprendre les représentations, travaillant dans le prolongement des recherches de Serge Berstein, Jean Garrigues, Jacqueline Lalouette, Jean-Marie Mayeur, Nicolas Roussellier ou Ralph Schor, l'auteur nous propose ici la version quasiment *in extenso* de sa thèse de doctorat, centrée sur le rôle de médiateur de l'homme politique face à la question laïque¹. Disons-le d'emblée, l'exercice académique n'est pas toujours transformable en ouvrage ; or, l'écriture de ces deux forts volumes, classique, claire et précise, permet aux spécialistes de suivre l'auteur, même si le rythme et l'ampleur du livre auraient mérité d'être dynamisés et réduits, pour une efficacité plus forte de la démonstration et une diffusion plus large.

¹ Soutenue en 2009 sous le titre : *Délibération parlementaire et phénomène majoritaire sous la Troisième République. L'exemple d'Aristide Briand, député de la Loire (1902-1919)*, 1059 p. L'auteur avait déjà travaillé sur Aristide Briand, en maîtrise (*Aristide Briand et la séparation des Églises et de l'État. Naissance d'un style politique (1902-1905)*, dact., sous la direction de Ralph Schor, université de Nice – Sophia Antipolis, 1998, 177 p.), puis en DEA (*Aristide Briand et la naissance d'un centrisme politique : 1905-1914*, dact., sous la direction de Serge Berstein, IEP de Paris, 2000, 246 p.).

Le projet de Christophe Bellon, qui vient de publier un portrait d'Aristide Briand², est d'étudier le processus de vote d'une disposition fondamentale de la République, la loi de séparation des Églises et de l'État, dans un système bicaméral et au prisme d'une carrière politique. Se déroule ainsi celle d'un socialiste réformiste, cherchant à concilier « les deux France » par un centrisme institutionnel et une « souplesse » personnelle, tour à tour avocat, député du Bloc des gauches, rapporteur de la loi, ministre des Cultes puis président du Conseil. Bref, il s'agit de saisir un « passeur de l'idée à la politique laïque » (p. 38) qui ne fut jamais franc-maçon (p. 41), mais pour qui cette « question » fut bien le « fil rouge » (p. 55), le républicain et socialiste cherchant à clore un cycle d'affrontements commencé avec les Lumières et la Révolution française.

Cependant, l'historien va au-delà du suivi de la trajectoire de cette figure centrale du panthéon républicain. Se situant à la croisée du politique et du religieux, il plonge dans cette démocratie représentative et libérale qu'est la France, cherchant à comprendre la genèse du choix, de l'élu ou de la décision, se plaçant donc à l'interface et dans l'interstice des pouvoirs. Ainsi apprenons-nous de nouveaux éléments sur le « rapport Briand », la commission des « Trente-Trois », le contre-projet Allard ; moins toutefois sur les rôles de Jean Jaurès et de Francis de Pressensé, bien étudiés³ par ailleurs, ou de Ferdinand Buisson qui a ses historiens, publiés ou malheureusement pas⁴. L'étude est également fine dans l'approche de la fonction de l'éloquence (p. 176 et suivantes) et de la tactique d'un acteur qui « a fait la Séparation » autant que « la Séparation a fait l'homme [d'État] » (p. 217), y compris lors de la crise des Inventaires. Certes, il est loisible de pointer ici ou là un manque : par exemple, qu'en est-il, lors de la genèse et de l'adoption de la loi, de l'influence de ce « parti républicain » que forme la Ligue de l'enseignement auprès d'Aristide Briand ?

Dans un autre registre, telle ou telle rapidité peut être regrettée, à l'instar des suites de la Révolution dreyfusienne, même si l'historien du social puisera de suggestives analyses des positions et même des postures d'Aristide Briand sur les retraites ouvrières et paysannes, sur la grève dans la fonction publique, de même que sur la représentation proportionnelle. En l'occurrence, on retrouve un Aristide Briand pragmatique – ou prudent ? –, fidèle à sa volonté de réforme dans le sens de l'organisation contractuelle de la démocratie sociale, défendant les droits de l'individu face à l'État à travers un « solidarisme libéral » (p. 341). Mais point ou peu d'Aristide Briand diplomate, on l'aura compris, qui n'était pas au programme de

² Christophe Bellon, *Aristide Briand. Parler pour agir*, Paris, CNRS Éditions, 2016, 384 p. et *Rapport Briand*, Paris, Publications de l'Assemblée nationale, 2005, 130 p. Voir enfin la bibliographie pour les contributions publiées depuis dix ans.

³ Voir singulièrement les travaux de Gilles Candar et Vincent Duclert (*Jaurès*, Paris, Fayard, 2014, 688 p.), d'une part, et de Rémi Fabre (*Francis de Pressensé et la défense des droits de l'Homme. Un intellectuel au combat, préface de Madeleine Rebérioux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 418 p.), d'autre part.

⁴ Michelle Gueissaz-Peyre, *L'image énigmatique de Ferdinand Buisson. La vocation républicaine d'un saint puritain*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2002, 426 p. et Samuel Tomeï, *Ferdinand Buisson (1841-1932). Protestantisme libéral, foi laïque et radical-socialisme*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Serge Berstein, IEP de Paris, 2004, 888 p.

l'auteur et sur lequel nombre de travaux ont déjà été proposés⁵.

Si l'on peut regretter que Christophe Bellon ne se soit pas davantage appuyé sur les analyses d'André Encrevé et de Patrick Cabanel pour le versant protestant et au-delà – *quid* des catholiques dreyfusards dans l'élaboration de la loi ? –, comme sur celles de Jean Bauberot, pourtant cité en bibliographie, qui lui auraient permis de plonger plus encore dans les cultures politiques d'une France entre sécularisation et laïcisation, voici une étude d'histoire politique parfaitement sûre. Relayé par de nombreuses annexes consultables sur le site de l'éditeur, fondé sur de vastes sources primaires et secondaires, publiques comme privées (dont les Archives d'Étienne de Nalèche et le Fonds Peycelon), judicieusement classées et très complètes – avec néanmoins quelques erreurs, omissions ou répétitions⁶ –, armé d'un index des noms cités et de notes de bas pages par définition facilement accessibles, le livre permet de synthétiser une historiographie hexagonale et anglo-saxonne dynamique – voir à cet égard les contributions de Maurice Larkin.

Cet apport *via* l'angle biographique donne ainsi à voir, non seulement un théoricien mais encore un praticien du réformisme parlementaire, fondé sur le contrat, éloigné de toute pression partidariaire, même si le calcul partisan peut être présent ; en définitive, un éclairage fort utile sur le briandisme politique de la Chambre ou du gouvernement, sur un « discours de la méthode » prolongeant les apports précédents sur l'Européen et le « pèlerin de la paix⁷ ».

⁵ Dont celui de Christophe Bellon, *Briand. L'Européen*, Paris, La Documentation française/Assemblée nationale, 2009, 108 p.

⁶ Vincent Duclert n'a pas publié chez Fayard une « affaire Dreyfus » mais un Alfred Dreyfus.

⁷ Par exemple Jacques Bariéty (dir.), *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe, 1919-1932*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2007.